



Le projet Paysans de nature®

Contexte, objectifs, outils et modalités de mise en œuvre

Ce document se veut être un préambule à la lecture des 2 chartes d'engagement liées au projet. Il est destiné aux permanents, aux élus des associations de la Coordination régionale LPO Pays de la Loire, au COPIL national Paysans de nature® et aux organisations environnementales qui souhaitent décliner le projet Paysans de nature® sur leur territoire.

Quelques éléments de contexte

Le déclin de la biodiversité et sa perception

La biodiversité "commune" connaît aujourd'hui en France une érosion très forte, surtout en zone agricole. C'est l'un des symptômes d'une politique de protection de la nature qui a obtenu, jusqu'à présent, des résultats sur les espèces et les espaces remarquables, mais qui a échoué dans les espaces agricoles "ordinaires".

Le déclin de la biodiversité est un des indicateurs de la mauvaise santé des territoires, alors qu'elle est une chance pour faire évoluer nos modèles de développement, tant vis à vis des ressources infinies qu'elle nous apporte, que vis à vis du caractère patrimonial et identitaire qu'elle donne aux territoires et à leurs habitants. Les français sont en effet profondément attachés à leurs racines, leurs territoires et leurs paysages. Cette dimension patrimoniale fait partie des ressorts pour une mobilisation collective, afin de défendre les richesses d'un territoire.

La place de la biodiversité dans les questions environnementales

La biodiversité reste la grande absente des débats environnementaux.

Une étude sociologique ¹ sur la sensibilité à la biodiversité, menée auprès des adhérents des associations de consommateurs (type AMAP), montre que c'est une notion qui reste assez confuse et que seul l'accompagnement pédagogique des consommateurs et des producteurs sur la question permettait de faire grandir l'intérêt commun pour ce patrimoine.

Si la biodiversité n'est pas une priorité pour la population française ², on constate en revanche que les approches globales environnementales sont de mieux en mieux prises en compte. Chacun perçoit qu'il y a un lien entre le réchauffement climatique, la perte de biodiversité, nos modes de consommation, la santé, l'agriculture, etc. D'ailleurs, la plupart des travaux de recherche sur la conservation de la nature concluent en faveur d'approches systémiques, interdisciplinaires.

Les politiques agricoles et environnementales

Par ailleurs, ceux qui s'intéressent à l'évolution des territoires ruraux ne peuvent que constater l'inefficacité des politiques agricoles successives, relayées sur le terrain par un réseau d'agriculteurs très bien organisés par leur syndicat, et qui ont conduit à cette érosion de la biodiversité en quelques dizaines d'années. Cette organisation est toujours aussi efficace, mais malheureusement la politique qu'elle défend n'est plus en accord avec les attentes de la société et met des freins à la préservation de l'environnement. Malgré une représentativité de la population rurale de plus en plus faible, l'excellente organisation du syndicat agricole majoritaire pèse encore très lourd dans les territoires ruraux, car il est actif dans tous les organes décisionnels.

Les politiques agricoles et de développement économique sont beaucoup plus puissantes que celles de protection de l'environnement, malgré les attentes de la société civile.

Étant donné que la surface agricole représente 50% ³ de la surface du territoire français et que la moitié des terres agricoles va changer de main dans les 10 ans à venir ⁴, la gestion future de ces espaces agricoles est à la croisée de tous les enjeux de société actuels. Le mode de renouvellement et le profil des agriculteurs gestionnaires de nos territoires sont donc le facteur clé de l'avenir de la biodiversité en zone rurale.

Les objectifs du projet Paysans de nature®

Dans ce contexte, l'objectif du projet Paysans de nature® est, in fine, de créer de nouveaux espaces dédiés à la biodiversité, par l'installation de paysans.

En d'autres termes, il s'agit de renouveler une population agricole qui soit actrice de la protection de la nature, en :

- Mettant en synergie les dynamiques de conservation de la nature et d'installation paysanne, pour multiplier les espaces protégés et les sites d'expérimentation et de résilience ;
- S'inscrivant dans une démarche d'éducation populaire pour :
 - accompagner les agriculteurs motivés pour devenir acteurs de la protection de la nature,
 - promouvoir et multiplier les installations paysannes qui protègent la biodiversité,
 - impliquer largement les habitants dans le renouvellement des agriculteurs dans les territoires,
 - former les citoyens pour qu'ils s'approprient la thématique biodiversité, tant pour son côté utile que pour sa valeur identitaire et patrimoniale, en particulier ses liens avec les autres thèmes environnementaux et socio-économiques.

Pour suivre l'actualité du réseau



Paysans de nature

www.paysansdenature.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE

Les outils du projet Paysans de nature®

Bien que des travaux d'inventaires naturalistes et de conseils de gestion puissent être réalisés, il ne s'agit pas du cœur du projet, qui vise surtout à développer les espaces de conservation de la nature par l'installation paysanne (cf ci-dessus).

Les associations de protection de la nature sont donc invitées à dépasser leur rôle de conseillères en gestion des milieux naturels, en cherchant à valoriser et à multiplier les installations paysannes favorables à la biodiversité. Les outils pour y parvenir sont les suivants⁵ :

• Concilier les politiques publiques agricoles et environnementales en des lieux pilotes exemplaires

Il s'agit d'utiliser les schémas agricoles départementaux d'installation, donc de s'appuyer sur la politique agricole, plus efficace que celle de l'environnement (cf supra), pour reconquérir la biodiversité via des actions foncières (acquisition, convention, Baux Ruraux Environnementaux, Obligations Réelles Environnementales), en intégrant les objectifs de développement économique de l'agriculture (installations avec des Plans de Développement Economique (PDE), validées par les Chambres d'agriculture).

Intérêts de cet outil :

- Il est beaucoup plus efficace et rapide d'installer un paysan qui défend la biodiversité que de protéger un espace avec les outils réglementaires classiques (APB, RN, ENS, etc.).
- la gestion écologique par un paysan volontaire est beaucoup moins coûteuse que la gestion par des professionnels de la conservation. Il s'agit par conséquent d'un modèle plus facile à démultiplier, bien qu'il ne remplisse pas tout à fait les mêmes objectifs en terme de recherche pour la conservation de la nature notamment.
- la démonstration de la conciliation possible entre agriculture et biodiversité a beaucoup plus d'impact si elle est portée par un agriculteur. En filigrane, c'est la crédibilité économique du système qui est interrogée par les publics, le professionnel est bien placé pour parler de cet aspect.

• Faire du lien avec les organisations et associations citoyennes qui s'intéressent à l'installation, en y portant la voix de la biodiversité

Le projet Paysans de nature® propose de partager la connaissance complexe des rouages de l'agriculture au sein des associations naturalistes et, plus largement, au sein des organisations citoyennes qui s'intéressent à l'installation paysanne, dans le but d'enrichir la discussion dans différentes instances décisionnelles.

L'agriculture est à la croisée de tellement d'enjeux vitaux, qu'elle ne doit plus être le monopole de quelques responsables agricoles.

• Contribuer aux dynamiques d'installation paysannes déjà portées par ailleurs

Parmi les freins à l'installation paysanne figurent le manque de candidats, l'accès au foncier et l'accès au capital financier. Il ne s'agit pas de se substituer aux organisations dont c'est l'objectif principal et dont les compétences sont indiscutables (ADEAR, CIAP, Terre de Liens, Chambres d'Agriculture, etc.) mais de participer à la levée de ces freins dans l'optique de la conservation de la nature :

- **En suscitant de nouvelles vocations** : le projet Paysans de nature® fait le pari de la mixité sociale au sein du monde agricole, pour le faire évoluer plus facilement. Il s'agit d'intéresser de nouvelles catégories sociales (étudiants en écologie et en agronomie, personnes en reconversion professionnelle...) à pratiquer le métier d'agriculteur, grâce à une manière différente de le présenter. A cet égard, nos réseaux de sont des lieux de communication très intéressants pour montrer un autre visage du métier et commencer à appréhender quelques réalités actuelles de la profession.
- **En facilitant l'accès au foncier** : les organisations environnementales pratiquent parfois la gestion d'espaces protégés. Ce sont les lieux privilégiés pour encourager des installations paysannes avec des porteurs de projets volontaires pour cet enjeu.
- **En facilitant l'accès au capital financier** : en acquérant une partie du foncier (par la mobilisation de fonds publics ou privés) et/ou en mobilisant leurs réseaux pour l'épargne solidaire, les organisations environnementales peuvent aussi favoriser l'émergence de projets agricoles vertueux.



© Julien SUDRAUD

¹ Bernardin C., 2016. Engagement dans des démarches conciliant agriculture et biodiversité : étude d'adeptes d'une alimentation durable. L'influence des relations producteurs-mangeurs dans trois territoires aux dynamiques agri-alimentaires différentes. Rapport de fin d'études, ESA d'Angers, 103 p.

² Chansigaud V., 2017. Les français et la nature : Pourquoi si peu d'amour ? Actes Sud, 192 p.

³ Site internet du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

⁴ MSA, 2016. Tableau de bord de la population des chefs d'exploitation agricole ou des chefs d'entreprise agricole en 2015. MSA, 38 p.

⁵ Voir aussi fiches FIVA 2016.

Les 2 réseaux de paysans du projet Paysans de nature®

Pour atteindre ce double objectif d'installation paysanne et de conservation de la nature, les fondateurs du projet Paysans de nature® s'appuient sur 2 réseaux, co-animés par des organisations environnementales et des paysans, et dont les rôles et fonctionnements sont décrits dans deux chartes distinctes :

• le réseau des Paysans de nature,

qui se sont installés dans un objectif de protection de la nature. Ils font de la protection de la biodiversité un axe prioritaire de leur ferme. Ils peuvent également avoir de solides connaissances naturalistes et du fonctionnement des écosystèmes, ce qui les rend plus autonomes que les Paysans engagés pour la biodiversité, afin de mettre en œuvre les actions décrites dans les chartes. De ce fait, le premier réseau peut-être formateur du second.

• le réseau des Paysans engagés pour la biodiversité,

qui sont avant tout des producteurs de denrées alimentaires, mais qui souhaitent particulièrement s'engager pour favoriser la biodiversité (au-delà des cahiers des charges habituels). Ils participent cependant à la dynamique d'installation paysanne pour créer de nouveaux espaces protégés.

Ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui déterminent dans quel réseau ils se reconnaissent et souhaitent s'inscrire. Un certain nombre d'activités sont communes aux deux réseaux.

Modalités de développement des réseaux

- Les paysans décident eux-mêmes de quel réseau ils font partie.
- Les paysans peuvent à tout moment se retirer des réseaux « Paysans engagés pour la biodiversité » et « Paysans de nature » et demander à la Coordination régionale LPO Pays de la Loire de retirer leur ferme des différents supports de communication, sans avoir à se justifier.
- Au-delà des recherches de financements que les organisations environnementales mettent en œuvre pour financer certaines actions, elles peuvent solliciter une participation financière (ou en temps de travail) des paysans au cas par cas.
- Dans l'esprit de la progression commune, les organisations environnementales ou les paysans déjà membres des réseaux peuvent proposer de nouveaux paysans pour l'un ou l'autre des réseaux.
- Le comité de pilotage national Paysans de nature®⁶ dont le rôle est d'assurer la diffusion du projet Paysans de nature® auprès des organisations environnementales à l'échelle nationale, propose de nouvelles structures adhérentes à la Coordination Régionale LPO Pays de la Loire.
- Le terme Paysans de nature® a fait l'objet d'un dépôt de marque à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) par la Coordination Régionale LPO Pays de la Loire. Le réseau a vocation à s'élargir à d'autres structures de protection de la biodiversité. La Coordination régionale LPO des Pays de la Loire se réserve la possibilité de mettre à disposition cette charte à d'autres entités, sous couvert d'une convention qui garantira le respect des valeurs de solidarité entre agriculture paysanne et protection de la biodiversité. La Coordination régionale LPO Pays de la Loire, sur proposition du comité de pilotage national, s'autorise à retirer l'agrément à une organisation environnementale qui ne respecterait pas les termes de cette charte ou pour tout autre motif à sa convenance, sans avoir à se justifier.
- L'organisation environnementale locale, agréée par la Coordination régionale LPO Pays de la Loire sur proposition du comité de pilotage national, valide les nouvelles adhésions de paysans aux deux réseaux, en conformité avec les valeurs exprimées dans les chartes et en fonction des capacités locales d'animation (ressources salariées / bénévoles / paysans déjà adhérents à proximité).

⁶ Le COPIL National est pour l'instant composé de la Coordination LPO PDL, des LPO Anjou, Aude, Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Normandie, PACA, Auvergne-Rhône-Alpes, de la LPO France, de Mayenne Nature Environnement et de Bretagne Vivante. Un règlement intérieur sera rédigé prochainement.

Votre contact local :